



Fioul gelé - panne de chaudière

Par **prado74**, le **19/03/2012** à **13:45**

Bonjour ,

Je loue une maison (non meublée) à la campagne ,un bail de 3 ans a été signé entre les parties ,état des lieuxetc. Cette maison est chauffée au fioul ,la citerne à fioul est placée dans le garage ,lequel n'est pas chauffé.

Durant cet hiver (- 14°) le fioul c'est "gélifié" dans les tuyauterle chauffage est tombé en panne .

Le locataire a fait appel à un chauffagiste pour remédier au pb s'en m'avertir (débouchage des tuyaux d'arrivée du fioul..)

Question : Qui doit payer la facture propriétaire ou le locataire.

Merci ,bonne journée